

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU 13/03/2023**

**Début de séance à 19h42**

**Présents :** Maryline VERNE, Sébastien DELMAS, Sébastien ALLIER, Evelyne THOMAS, Magali SABOT, Louis COSTA, Hervé GROSBELLET, Cédric LEGAT, Bernard BISSUEL.

**Procurations :** E. DUFOUR à M. VERNE, N. CRIONNET à H. GROSBELLET, D. CARRICONDO à S. DELMAS, J.C. TISSOT à F. LAFOUGERE.

**Secrétaire de séance : Magali SABOT**

**Début de séance : 19h42**

*Monsieur Frédéric LAFOUGERE, Maire, ne pouvant être présent en début de séance, Madame Maryline VERNE, 1<sup>ère</sup> adjointe, assure la présidence de la séance du Conseil Municipal durant son absence.*

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15/02/2023**

Le compte-rendu de la séance du 15/02/2023 est adopté à l'unanimité des présents.

*Madame VERNE propose aux élus de procéder aux questions diverses jusqu'à l'arrivée de Monsieur le Maire ; accord de l'assemblée délibérante.*

**2. QUESTIONS DIVERSES**

Sébastien ALLIER précise que 3 nouveaux mandats de vente ont été signés avec Madame COLLON pour la commercialisation des parcelles restantes du lotissement communal (parcelles n° 5, 14 et 17) ; les anciens mandats de vente étant caduques.

Une protection a été installée autour du poteau incendie du Chemin de la Varenne.

Hervé GROSBELLET indique que l'ancienne aire de co-voiturage à proximité du rond-point de l'A89 est désormais peu utilisée ; petit bémol sur la nouvelle aire de co-voiturage concernant la limite de 2 m de hauteur qui peut poser problème aux utilitaires. Plusieurs élus s'inscrivent pour l'inauguration prévue le 24/03/2023.

Il précise également que l'épave présente sur la 2 x 2 vois a été enlevée (près du pont de La Revoute).

Les poules, et les accessoires, pour le poulailler communal seront livrées jeudi 16/03/2023.

Il rappelle que les Classes en 3 organisent une vente de gaufres les 18 et 19/03/2023.

Il se fait porte-parole de Nathalie CRIONNET.

Le bilan de la bibliothèque a été réalisé ; effectif stable.

Une animation aura lieu le 15/04/2023 pour Pâques. La rencontre raconte-tapis du 11/03/2023 a rencontré un bon succès.

Elle déplore que la visite de la bibliothèque ait été oubliée lors de la déambulation féline de janvier 2023.

Bernard BISSUEL rappelle aux élus la marche nordique organisée par Les Pas Pressés le 26 mars prochain.

Le chemin piétonnier a été réalisé la semaine dernière afin de permettre de rejoindre les sentiers de randonnée depuis le bourg par un sentier sécurisé ; chemin réalisé par les Pas Pressés dans le cadre du cinquantenaire de l'association. L'emplacement de la future table panoramique a également été fait.

Il participera au Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Retenue du Barrage de Villerest le 14/03/2023.

Magali SABOT informe les élus d'une proposition de Monsieur Claude HURSTEL pour la création d'un club théâtre à destination des ados ; Madame Bénédicte DELMAS pourrait l'accompagner dans ce projet. Maryline Verne prendra contact avec l'animatrice de la MJC qui accompagne les ados afin de recueillir leur avis sur ce projet.

Le camion pizzas présent sur le marché le mardi soir cessera son activité quand les nouveaux restaurateurs auront ouvert ; cela avait été prévu lors de l'accord donné pour son installation.

Le marché va reprendre son cours normal et la venue mensuelle de nouveaux commerçants est actée.

*Arrivée de Monsieur Frédéric LAFOUGERE à 20h10 ; il reprendra la présidence de la séance après la fin du tour de table des élus.*

Evelyne THOMAS fait un point Conseil Municipal des Enfants :

- une rencontre avec le CME 2021-2022 a été organisée, le samedi 25 février dernier, au Foyer Roche Félines afin de présenter le règlement du poulailler communal et de finaliser l'inauguration prévue le samedi 18 mars 2023 à 11h00,
- après cette réunion, le CME 2023-2024 s'est réuni pour la 1<sup>ère</sup> fois et a pris connaissance de la mallette remise en janvier 2023

Rappel des dates importantes :

- Inauguration du poulailler communal et plantation d'arbres fruitiers pour les enfants nés en 2022 dans le village,
- Commémoration du cessez-le-feu en Algérie le 19 mars à 11h00.

*Arrivée de Madame Isabelle MOLLON à 20h15*

Sébastien DELMAS précise que les travaux de réfection de peinture à la Salle du Temps Libre se poursuivent. Il reste à faire le hall, les toilettes et le bar.

L'Atelier de Couverture poursuit également les travaux de réparation des différents bâtiments communaux abîmés par la grêle en septembre 2022.

Les travaux du restaurant avancent également et l'ouverture est prévue courant avril 2023 ; il rappelle que la collectivité ne financent pas ces travaux, toutefois, il faudra changer de l'électro-ménager.

Un audit énergétique a été réalisé par le SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire) au sein du groupe scolaire ; le compte-rendu correspondant sera prochainement remis aux élus.

Les agents ont réalisé différentes plantations (frênes vers le terrain de pétanque et arbres fruitiers dans le verger communal) et un massif est prévu vers l'étang.

Isabelle MOLLON a rencontré la nouvelle animatrice de la MJC Bussières qui gère le groupe ados de notre village.

Maryline VERNE fait le point sur le personnel communal de l'école. Corinne ALASSIMONE rejoindra l'école de Lay à compter du 27/03/2023 et ne fera donc plus partie de l'effectif. Bernadette THOMAS a vu son arrêt maladie prolongé jusqu'à fin avril. Des contrats de remplacement ont été conclus avec Mesdames Véronique DELAYE, Brigitte BOURG et Marie-Françoise BISSUEL afin de sursoir à ces absences.

Une rencontre avec l'équipe éducative est prévue le mardi 14/03/2023 pour préparer la rentrée scolaire 2023/2024 et l'ouverture de la 4<sup>ème</sup> classe au sein du groupe scolaire.

Mireille intervient auprès de la MAPA Chantepierre 1 à 2 fois par mois afin d'assurer une animation auprès des résidents ; les dirigeants de la MAPA remercient la municipalité pour la mise à disposition de Mireille auprès des résidents. Il est également prévu qu'elle puisse faire des animations auprès des séniors et une rencontre devrait être prochainement organisée par la Commission des Solidarités afin de la présenter et évoquer ensemble ce qui pourrait être mis en place.

Frédéric LAFOUGERE fait un point sur les différentes réunions qui se sont tenues pour le futur aménagement du centre bourg.

Il indique que Monsieur GERIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Roanne, est venu à la rencontre des élus le mardi 07/03/2023.

Il a participé le 08/03/2023 à une rencontre à la CC de Forez-Est relative à l'impact de la Loi Climat Résilience et la non-artificialisation des sols.

***Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance***

### **3. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'ensemble des réalisations 2022 pour les différents budgets (communal, assainissement et lotissement) ainsi que les résultats annuels et cumulés.

		Résultat 2022	Résultat cumulé
<b>COMMUNAL</b>	Fonctionnement	62 806.18 €	174 034.04 €
	Investissement	91 889.53 €	- 29 657.67 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Fonctionnement	5 036.09 €	5 517.75 €
	Investissement	6 206.36 €	27 445.62 €
<b>LOTISSEMENT</b>	Fonctionnement	- 151 329.19 €	- 151 801.19 €
	Investissement	230 514.30 €	165 797.01 €

Les membres du Conseil Municipal votent les comptes administratifs 2022 (communal, assainissement, et lotissement), présentés par Monsieur le Maire, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et n'étant pas présent lors du vote).

Budget communal : pas de remarques particulières mais à noter que la collectivité a fait de gros effort pour réduire le déficit d'assainissement en ne réalisant que les travaux nécessaires et urgents.

Budget assainissement : Monsieur le Maire rappelle que ce budget doit être autonome.

Budget lotissement : pas de remarques particulières ; des ventes de terrain ont été réalisées sur 2022 et d'autres sont programmées en 2023.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

#### **4. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022**

Les membres du Conseil Municipal approuvent les comptes de gestion pour l'année 2022 (communal, assainissement et lotissement) à l'unanimité ; comptes de gestion dressés par Monsieur DUGERDIL, Trésorier municipal et conformes aux écritures enregistrées par la collectivité.

#### **5. AFFECTATION DE RESULTAT**

<b>Affectations aux budgets 2023 compte tenu des reports antérieurs</b>				
		Excédent (Recette)	Déficit (Dépense)	Affectation au compte 1068
<b>COMMUNAL</b>	Fonctionnement	155 876.37 €		
	Investissement		29 657.67 €	18 157.67 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Fonctionnement	5 517.75 €		
	Investissement	27 445.62 €		
<b>LOTISSEMENT</b>	Fonctionnement		151 801.19 €	
	Investissement	165 797.01 €		

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

#### **6. PRESENTATION DES BUDGETS 2023**

<b>COMMUNAL</b>	Fonctionnement	860 267.76 €
	Investissement	319 032.43 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Fonctionnement	42 975.14 €
	Investissement	45 072.62 €
<b>LOTISSEMENT</b>	Fonctionnement	763 736.48 €
	Investissement	657 878.48 €

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

#### **6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023**

Monsieur le Maire propose de voter les subventions suivantes pour l'année 2023

Association Féminine Féloinoise	145.00 €
Comité des Fêtes St Marcel –	1 000.00 €
Coopérative scolaire Ecole St Marcel	175.00 €
Coopérative scolaire Collège Balbigny	60.00 €
Donneurs de Sang	100.00 €
Ecole Intercom. Montagnes du Matin	100.00 €/élève
Grotte de Félines	105.00 €
AMDR MAPA Chantepierre	145.00 €
MAPA Chantepierre	495.00 €
Sou des Ecoles St Marcel	175.00 €
Scène pour tous	100.00 €
USEP	80.00 €

Les autres associations du village sont aidées sous forme de prêt de salles ou autres aides ponctuelles.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

## 7. TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2023

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses du budget assainissement doivent être, selon la législation, couvertes par les recettes liées aux redevances d'assainissement. Cela n'est pas encore le cas pour notre collectivité mais l'objectif reste l'équilibre financier.

Il propose aux élus de revoir les tarifs pour l'année 2022, à savoir :

- Part fixe : 20 €
- Prix au m3 d'eau consommé : 1.45 €
- Forfait pour les consommations inférieures à 30 m3 : 44 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

## 8. MODALITES DE LOCATION DE LA SALLE SITUEE AU 1<sup>er</sup> ETAGE DU BÂTIMENT COMMUNAL « LA RUCHE »

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre à la location une salle, située au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal « La Ruche », pour la tenue de réunions, mini-séminaires ou autres.

L'assemblée délibérante décide :

- d'approuver le principe de location de la salle située au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment « La Ruche » pour des réunions, mini-séminaires... ; accès par l'extérieur et accès non autorisé aux autres pièces et étages du bâtiment sauf pour les toilettes situés au demi-étage supérieur,
- de fixer les montants de location (1/2 journée) aux prix suivants :
  - associations féloinoises : gratuit,
  - association ou organisation à but non lucratif : 15 € la ½ journée ou la soirée,
  - société, entreprise ou associations/organisations à but lucratif : 30 € la ½ journée ou la soirée.

Réservation à faire auprès de la mairie.

Nettoyage à charge des locataires ; si ménage assuré par la commune : forfait de 40 €,

Prochain conseil municipal : Mercredi 12 avril 2023 à 19h30

**La séance est levée à 22h40**

**La secrétaire de séance,  
Magali SABOT**




**Le Maire,  
Frédéric LAFOUGÈRE**

